



Paris, le 21 mai 2021

LA PRISE DE DATE AU SEIN DES SERVICES CIVILS **DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS**

Quoi ?

La réforme de la prise de date telle que prévue par l'article 751 du code de procédure civile en matière de procédure écrite ordinaire va entrer en vigueur.

Quand ?

Le 1^{er} juillet 2021.

Quels contentieux civils sont concernés ?

Les contentieux civils à procédure écrite et représentation obligatoire et les procédures accélérées au fond pour les indivisions et la copropriété, à l'exclusion de tout autre contentieux.

La prise de date pour les services civils qui n'entrent pas dans cette catégorie n'est pas concernée. Pour connaître les modalités de prise de date dans ces services, vous pouvez vous reporter à la fiche disponible sur internet à l'adresse suivante :

https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/sites/default/files/2020-12/Prise%20de%20date%20TJ%20Paris%20janvier%202021_0.pdf

Par exemple, si votre affaire concerne une demande relative à des charges de copropriété de moins de 10 000 euros, elle concerne le pôle civil de proximité. La date ne peut pas être prise par e.Barreau mais en suivant les modalités rappelées dans la fiche ci-dessus.

Si votre affaire concerne le juge des loyers commerciaux, la date ne peut pas être prise par e.Barreau mais en suivant les modalités rappelées dans la fiche ci-dessus.

Si votre affaire concerne un crédit à la consommation, elle concerne le pôle civil de proximité. La date ne peut pas être prise par e.Barreau mais en suivant les modalités rappelées dans la fiche ci-dessus.

Comment faire ?

Etape 1 : Pour rendre une date par e.Barreau (RPVA)

La prise de date s'effectue par la fonction « ***mise au rôle*** ». En fonction de la nature de contentieux choisi, une sélection de date vous sera proposée par le logiciel en ligne.

Le fait de choisir une date n'entraînera pas la réservation de cette date tant que le greffe ne vous aura pas confirmé cette date par message RPVA. Cette confirmation est une opération manuelle du greffe.

Elle n'est donc pas automatique et elle peut mettre jusqu'à 24h (hors jour férié ou fin de semaine) pour être effective. La confirmation donnée par le greffe comprendra un **numéro de rôle provisoire** (RG n° 21/AXXX), le millésime étant suivi d'un A pour « attente ».

Une fois la date confirmée, vous pourrez procéder à la délivrance de l'assignation.

Etape 2 : Pour placer l'assignation

Lorsque l'assignation sera délivrée, il conviendra de procéder à son placement par la fonction « ***nouveau message civil*** » en utilisant le **numéro provisoire communiqué**.

Votre attention est appelée sur les **délais de placement prévus par les dispositions de l'article 754, alinéas 2 et 3 du code de procédure civile** : la caducité pourra être soulevée d'office par le magistrat si les délais n'ont pas été respectés.

Une fois le second original transmis, le greffe vous confirmera le placement et un **numéro de rôle définitif** vous sera attribué (il s'agit, à nouveau, d'une opération manuelle du greffe et non d'une opération automatique qui peut prendre jusqu'à 24h, hors jour férié ou fin de semaine).

Comment choisir ma date ?

Le choix de la date se fait en fonction de la nature du contentieux civil concerné.

Afin de vous permettre de vous familiariser avec la nature des contentieux civils concernés par la prise de date, nous publions, ci-dessous, une liste de la nomenclature adoptée par le tribunal judiciaire de Paris.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Deux présentations vous sont proposées. Une présentation sous forme de liste et une présentation en fonction des pôles et chambres civiles du tribunal judiciaire de Paris :

1^o) Liste des natures de contentieux civils concernés par la prise de date au 1^{er} juillet 2021 :

17EMECH/Abus liberté d'expression (L.29/7/1881)
17EMECH/Respect de la vie privée
17EMECH/Respect de la présomption d'innocence
17EMECH/Dénigrement (hors concurrence déloyale)
17EMECH/Dénonciation calomnieuse ayant source délit presse
17EMECH/Dénonciation téméraire ayant source délit presse
17EMECH/Presse – Droit de réponse
17EMECH/Déréférencement contenu moteur de recherche

ACTIONS EN FAUX

ASSOC/ASSOCIATIONS LOI 1901

CNBF

CTT/RESP/PREJCORPO/Professionnels du droit
CTT/RESP/PREJCORPO/Mise en cause Etat et perso publiques
CTT/RESP/PREJCORPO/Accidents aériens

CTT/RESP/PREJCORPO/Action de groupe

CTT/RESP/PREJCORPO/Droits des contrats et obligations
CTT/RESP/PREJCORPO/Concurrence déloyale
CTT/RESP/PREJCORPO/Fournitures EDF
CTT/RESP/PREJCORPO/Responsabilité voyagistes et séjours
CTT/RESP/PREJCORPO/Contrats d'assurance hors constru
CTT/RESP/PREJCORPO/Accidents et transports hors L.85
CTT/RESP/PREJCORPO/Accidents de la circulation
CTT/RESP/PREJCORPO/Resp médicale et produits défectueux
CTT/RESP/PREJCORPO/JIVAT



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ECO/BANCFIN – Ctt_Resp_Droit bancaire/financier
ECO/BANCFIN – Cautionnement
ECO/BANCFIN – Cessions de créances
ECO/BANCFIN – Action paulienne des banques
ECO/BANCFIN – Rentes viagères
ECO/BANCFIN - Contentieux fiscal/douanier

ECO/PI- Brevet
ECO/PI- Dessin et modèles
ECO/PI- Marques
ECO/PI- Propriété littéraire et artistique

ECO/PROPCOM- Baux commerciaux hors loyers
ECO/PROPCOM- Conv locative immo hors bail habitation
ECO/PROPCOM- Cession de fonds de commerce

ECO/Responsabilité_ professions du chiffre

ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Nullité de société
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Assemblées irrégulières
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Cession de parts sociales
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Litiges entre associés

ECO/ ARBITRAGE _Contentieux de droit commun (arbitrage international/national et hors juge d'appui).

EXEQUATUR (procédure fond- hors référé et PAF)

EXHUMATIONS

FAMILLE/Nullité mariage
FAMILLE/Mainlevée opposition mariage
FAMILLE/Contestation filiation
FAMILLE/Etablissement filiation
FAMILLE/Recherche paternité
FAMILLE/Recherche maternité
FAMILLE/Révocation adoption simple
FAMILLE/Action aux fins de subsides
FAMILLE/Successions et libéralités



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IMMO/Vente immo
IMMO/Successions et libéralités
IMMO/Indivision hors JAF et article 1380 CPC
IMMO/Indivisions proc accélérées fond uniquement
IMMO/Construction et assurance constru
IMMO/Copropriété hors paiement charges
IMMO/Servitudes et voisinages
IMMO/Charges de copropriété > 10 000 euros
IMMO/Copropriété proc accélérées fond uniquement

JAF/Divorce
JAF/Divorce post-ONC
JAF/Séparation de corps
JAF/DVH grands-parents
JAF/Enfant confié à un tiers
JAF/Liquidation hors succession
JAF/Révision prestation compensatoire

NATIO/Action déclaratoire de nationalité
NATIO/Action négatoire de nationalité

SOCIAL/Conflits collectifs du travail
SOCIAL/Prévoyance et pôle emploi
SOC/Action assoc agréées consommateurs

2°) Liste des natures de contentieux civils concernés par la prise de date au 1^{er} juillet 2021 en fonction des pôles et services du tribunal :

17^{ème} chambre civile

17EMECH/Abus liberté d'expression (L. 29/7/1881)
17EMECH/Respect de la vie privée
17EMECH/Respect de la présomption d'innocence
17EMECH/Dénigrement (hors concurrence déloyale)
17EMECH/Dénonciation calomnieuse ayant pour source délit presse
17EMECH/Dénonciation téméraire ayant pour source délit presse
17EMECH/Presse – Droit de réponse
17EMECH/Déréférencement contenu moteur de recherche



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exequatur

Service de l'exequatur : EXEQUATUR (procédure fond- hors référé et PAF)

Pôle famille et état des personnes

1^{ère} chambre/nationalité : NATIO/Action déclaratoire de nationalité
NATIO/Action négatoire de nationalité

JAF : JAF/Divorce
JAF/Divorce post-ONC
JAF/Séparation de corps
JAF/DVH grands-parents
JAF/Enfant confié à un tiers
JAF/Liquidation hors succession
JAF/Révision prestation compensatoire

ETAT DES PERSONNES FAMILLE/Nullité mariage
FAMILLE/Mainlevée opposition mariage
FAMILLE/Contestation filiation
FAMILLE/Etablissement filiation
FAMILLE/Recherche paternité
FAMILLE/Recherche maternité
FAMILLE/Révocation adoption simple
FAMILLE/Action aux fins de subsides

Pôle du contrat, de la responsabilité et du préjudice corporel

1^{ère} chambre, section 1 CTT/RESP/PREJCORPO/Professionnels du droit
CTT/RESP/PREJCORPO/Mise en cause Etat et perso
publiques
Actions en Faux
CNBF
Exhumations
CTT/RESP/PREJCORPO/Accidents aériens

1^{ère} chambre, section 7 CTT/RESP/PREJCORPO/Action de groupe



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4^{ème} et 5^{ème} chambres civiles

CTT/RESP/PREJCORPO/Droits des contrats et obligations
CTT/RESP/PREJCORPO/Concurrence déloyale
CTT/RESP/PREJCORPO/Fournitures EDF
CTT/RESP/PREJCORPO/Responsabilité voyagistes et séjours
CTT/RESP/PREJCORPO/Contrats d'assurance hors constru

19^{ème} chambre civile/accidents

CTT/RESP/PREJCORPO/Accidents et transports hors L.85
CTT/RESP/PREJCORPO/Accidents de la circulation

19^{ème} chambre/resp médicale

CTT/RESP/PREJCORPO/Resp médicale et produits défectueux

JIVAT

CTT/RESP/PREJCORPO/JIVAT

Pôle patrimoine et immobilier

2^{ème} chambre civile

IMMO/Vente immo (Contrats de vente de biens et droits immobiliers - Promesses de vente - Ventes d'immeubles à construire hors responsabilité des constructeurs et assurance construction - Cessions des parts des sociétés immobilières - Mandats de ventes immobilières - Contrats d'échange - Hypothèques - Rentes viagères - Actions pétitoires - Usufruit)
IMMO/Indivisions hors JAF et 1380 CPC (partage d'indivisions conventionnelles - autorisation judiciaire des articles 815-4 et suivants du code civil ne relevant pas de la procédure accélérée au fond)
IMMO/Indivision proc accélérés fond uniquement (demandes relevant de la procédure accélérée au fond en matière d'indivision listées à l'article 1380 du cpc, notamment celles formées en application des articles 813-1, 815-6, 815-9 et 815-11 du code civil)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FAMILLE/Successions et libéralités (Liquidation et partage des successions - Liquidation et partage de communauté consécutive à un décès- Nullité de testaments et de donations - Délivrance de legs - Liquidation du régime de séparation de biens consécutive à un décès- Reddition de comptes de tutelle)

6^{ème} et 7^{ème} chambres civiles

IMMO/Construction et assurance constru (responsabilité des constructeurs et de l'architecte - demande en paiement relative à une opération de construction - trouble anormal de voisinage en lien avec une opération de construction - Ventes d'immeubles à construire hors demandes en nullité de la vente

8^{ème} chambre civile

IMMO/Copropriété hors paiement de charges (Toutes responsabilités et contestations découlant de l'application du statut de la copropriété des immeubles - assemblées générales de copropriétaires - syndicats - travaux en copropriété – règlement de copropriété et état descriptif de division - organisations différentes excluant l'application du statut de la copropriété dans les ensembles immobiliers

IMMO/Servitudes et voisinages (troubles anormaux du voisinage hors construction)

8^{ème} chambre civile

Section charges de copropriété

IMMO/Charges de copropriété > 10 000 euros

IMMO/Copro proc accélérées fond uniquement (articles 19, 19-2, 21 29-1, 29-1B et 29-3, 41-1 de la loi du 10 juillet 1965; articles 49-1, 42-12, 61 et 61-1 et suivants du décret du 17 mars 1967).



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle activité économique et commerciale

- 3^{ème} chambre civile : ECO/PI- Brevet
ECO/PI- Dessin et modèles
ECO/PI- Marques
ECO/PI- Propriété littéraire et artistique
- 9^{ème} chambre civile : ECO/BANCFIN – Ctt_Resp_Droit bancaire/financier
ECO/BANCFIN – Cautionnement
ECO/BANCFIN – Cessions de créances
ECO/BANCFIN – Action paulienne des banques
ECO/BANCFIN – Rentes viagères (*hors cession d'immeuble*)
ECO/BANCFIN - Contentieux fiscal/douanier
- 18^{ème} chambre civile : ECO/PROPCOM- Baux commerciaux hors loyers
ECO/PROPCOM- Conv locative immo hors bail habitation
(*bail professionnel, bail dérogatoire, bail du code civil, convention d'occupation précaire, sous-location...*)
ECO/PROPCOM- Cession de fonds de commerce
- 1^{ère} chambre, section 3 : ECO/Responsabilité_ professions du chiffre
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Nullité de société
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Assemblées irrégulières
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Cession de parts sociales
ECO/SOCCIV- SCP-SCM-SCI_ Litiges entre associés
ASSOC/Associations loi 1901
- Arbitrage : ECO/ ARBITRAGE _Contentieux de droit commun (arbitrage international/national hors juge d'appui).

Pôle social

- 1^{ère} chambre, section 4 : SOCIAL/CONFLITS COLLECTIFS DU TRAVAIL
SOCIAL/PREVOYANCE ET PÔLE EMPLOI
SOC/ACTION ASSOC AGREES CONSOMMATEURS



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quelles seront les premières dates proposées ?

A partir de l'ouverture du service, le 1^{er} juillet 2021, les premières dates d'orientation proposées le seront à compter du mois de **novembre 2021** (afin de permettre de placer les assignations arrivées avant le 1^{er} juillet 2021 et de permettre aux chambres de réguler leurs flux).

Et les procédures accélérées au fond ?

Le service de prise de date vous permettra de demander une date pour les procédures accélérées au fond suivantes :

- Demandes en matière d'indivision hors JAF listées à l'article 1380 du code de procédure civile, hors désignation d'un mandataire successoral ou d'un administrateur provisoire de l'indivision (demande formée en application des articles 772, 794, 810-5, 812-815-6, 815-7, 815-9 et 815-11 du code civil) ;
- Demandes en matière de **copropriété**, hors désignation d'un administrateur provisoire, sur le fondement des dispositions suivantes : articles 19, 19-2, 21 alinéa 7, 29-1, 29-1B et 29-3 et 41-1 de la loi du 10 juillet 1965; articles 42-12 et 49-1 du décret du 17 mars 1967

Les formulaires utilisés depuis le 1^{er} janvier 2021 ne seront plus utilisés.

Pour toutes les autres procédures accélérées au fond, la prise de date se fait par le service du pôle de l'urgence civile (voir le guide de la prise de date).

Aura-t-on d'autres informations ?

Oui. Un tutoriel complet de prise de date sera mis en ligne dans **la seconde quinzaine de juin** ainsi qu'un guide récapitulant la prise de date dans les différents services du tribunal judiciaire de Paris.